

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Droit, procédures, métiers du contentieux

- Université Lumière - Lyon 2

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

## Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) mention *Activités juridiques spécialité Droit, procédures et métiers du contentieux* est portée par la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université Lumière Lyon 2 (site Berges du Rhône). Elle a été ouverte en septembre 2012.

Elle poursuit un objectif professionnel précis : répondre à un souhait émis par les huissiers de justice de disposer de salariés de niveau intermédiaire dans leurs études ; plus largement, proposer une formation destinée à favoriser l'insertion professionnelle dans le domaine de l'exécution et du recouvrement - amiable ou forcé - des créances.

La structure de la formation est identique pour tous les étudiants et comprend huit unités d'enseignement (UE) sur l'année. Les enseignements sont groupés sur trois jours dans la semaine. De la sorte, la formation est accessible non seulement en formation initiale classique, mais aussi en formation continue.

## Avis du comité d'experts

Dans l'absolu, la dénomination de la formation *Droit, procédures et métiers du contentieux* est très large, mais on comprend rapidement qu'il s'agit d'un partenariat avec la profession d'huissier. Pourquoi ne pas le dire plus clairement ?

Les métiers recensés sont *a priori* en lien avec la formation ; il en est de même des capacités attendues des diplômés et le contenu des enseignements est globalement en adéquation avec l'objectif professionnel poursuivi. Néanmoins, la LP ne semble pas préparer au métier de chargé de recouvrement amiable ni, plus généralement, à celui de collaborateur au sein d'une société de recouvrement (le recouvrement amiable des créances ne figure pas dans la liste des matières enseignées et la psychologie de la négociation ne dispose que d'un volume horaire limité : 9 heures). La nature des enseignements n'est donc pas parfaitement en adéquation avec l'objectif de formation et la diversité des métiers possibles.

La répartition des unités d'enseignement sur les deux semestres est conçue de telle sorte que les apports théoriques se font au premier semestre et les apports pratiques au second, ce qui favorise la transition vers une intégration professionnelle rapide des futurs diplômés.

La LP n'a pas d'équivalent dans la région Rhône-Alpes. Dans l'établissement, il existe déjà (depuis 2002) un diplôme de niveau bac +5 en lien avec la profession d'huissier, de sorte qu'avec l'ajout de la LP, les étudiants se voient offrir une palette de formations professionnalisantes relevant du même secteur d'activités mais « débouchant sur des niveaux d'emploi différents ». Il est en outre expliqué avec soin que cette LP se distingue de la LP assistant juridique de l'Université Lumière, qui est « plus orientée vers les tâches de secrétariat classique ».

Les chambres d'huissiers de justice du ressort de la Cour d'appel de Lyon sont partenaires de la formation : chambre régionale et chambres départementales (Ain, Loire et Rhône). Mais le soutien n'est pas seulement local et s'étend à l'Ecole Nationale de Procédure. Le lien avec cette dernière est étroit puisque la plupart des huissiers qui interviennent dans la LP sont également formateurs dans cette école. La LP s'inscrit donc dans un environnement socio-économique favorable, qui a justifié sa création (en 2012) et conditionne vraisemblablement sa pérennité.

L'implication des professionnels est telle qu'ils constituent la majorité des intervenants. Ils sont au nombre de 19 (dont 2 avocats ; tous les autres sont huissiers, titulaires de l'examen professionnel ou clercs - une seule d'ailleurs mais

pour 30 heures de cours ; les huissiers et titulaires de l'examen professionnel interviennent quant à eux pour un volume de 4, 6, 7 ou 9 heures), pour un volant horaire global de 193 heures. La question qui se pose naturellement est celle de savoir comment la cohérence est assurée entre les multiples intervenants, lorsqu'un même enseignement est dispensé par plusieurs d'entre eux (p. ex. : mesures conservatoires et voies d'exécution forcée / mise en œuvre des voies d'exécution forcée et mesures conservatoires, procédures spécifiques ou pratique des actes de procédure). Le dossier ne comporte aucune indication à ce sujet. Cette répartition ne semble donc pas harmonieuse, même si le partenariat avec la profession des huissiers de justice explique et justifie en partie une certaine surreprésentation. Il n'en demeure pas moins qu'il y a sans doute trop d'intervenants issus de cette profession et que l'on peut regretter l'absence de magistrat (p. ex. juge de l'exécution), d'inspecteur des impôts, de cadres de l'URSSAF, de responsables de services contentieux ou de sociétés de recouvrement.

Côté universitaire, les coresponsables de la LP (deux maîtres de conférences, sans plus de précision quant à la répartition des missions) ont pour rôle principal la gestion pédagogique des projets tuteurés, ce qui leur donne assurément une bonne connaissance des étudiants et permet une réelle implication dans la formation (non limitée au pilotage). Seuls quatre enseignants-chercheurs (sur six) relèvent du domaine droit, et interviennent en cours pour 63 heures (famille et patrimoine : 12 heures par l'une des coresponsables de la LP ; grands principes de droit civil en lien avec le recouvrement de créances : 9 heures ; sûretés : 21 heures et exécution de l'obligation contractuelle de paiement et moyens de paiement : 21 heures). On peut noter avec intérêt l'existence d'un enseignement de psychologie de la négociation confié à une enseignante de sciences de l'éducation et d'un enseignement consacré aux nouvelles technologies de l'information et de la communication assuré par une informaticienne. Il y a également un certifié d'anglais qui donne un cours de langue.

Les effectifs de la LP sont assez faibles, malgré une hausse lors de la deuxième année d'existence de la formation (de 14 à 18 étudiants). Aucun chiffre n'est communiqué quant au nombre de dossiers de candidature. Environ le 1/3 d'une promotion provient d'autres régions que Rhône-Alpes. Le taux de réussite communiqué est excellent (93 % en 2013).

Les enquêtes d'insertion professionnelle étant réalisées 30 mois après l'obtention de la LP, cette période n'est pas encore écoulée concernant la première promotion (puisque la formation a ouvert en septembre 2012). Il n'y a pas assez de recul pour le moment pour apprécier la situation correctement. Néanmoins, il aurait pu être intéressant de contacter les étudiants (les effectifs le permettaient) pour savoir quelle était leur situation à l'issue de la formation.

## Éléments spécifiques

Place de la recherche	En dépit de la dimension professionnalisante de la LP, la recherche n'est pas totalement absente. Les enseignants-chercheurs de la LP sont membres du centre de recherche Droit, Contrats, Territoires de l'Université Lumière et les étudiants de la LP sont conviés aux manifestations de ce centre.
Place de la professionnalisation	Les objectifs de la formation en termes de compétences professionnelles sont clairs : les métiers visés sont précisément énumérés dans les documents fournis (le bémol étant que l'on ne sait pas si les étudiants accèdent vraiment aux divers métiers énumérés). Les responsables de la formation ont noué un partenariat très étroit avec les professionnels du principal débouché : les huissiers qui, non seulement délivrent de nombreux enseignements dans la formation mais encore accueillent les étudiants en stage.
Place des projets et stages	Le stage est obligatoire, conformément aux objectifs de la LP. Il est suffisamment long (15 semaines) pour constituer une première expérience professionnelle dont l'étudiant pourra se prévaloir après l'obtention du diplôme. Pendant son stage, l'étudiant est encadré par un enseignant-chercheur et un professionnel. En revanche, l'évaluation est effectuée par le professionnel seul (à partir d'un référentiel de tâches à accomplir), ce que l'on peut regretter, l'association à cette évaluation de l'enseignant-chercheur qui a suivi l'étudiant durant son stage paraissant préférable.

	<p>La grande majorité des stages a lieu dans le département du Rhône. Il aurait été intéressant de savoir si ces stages ont débouché sur des propositions d'embauche.</p> <p>Le projet tuteuré est également prévu. Il consiste à traiter sous forme de rapport une thématique juridique proposée par les responsables du diplôme, en lien avec les dossiers traités au cours du stage (on peut dès lors se demander s'il est vraiment différent du stage, comme l'exige l'esprit de l'arrêté qui impose deux unités d'enseignement distinctes). Le projet tuteuré est soutenu, quant à lui, devant un jury paritaire (enseignant-chercheur et professionnel).</p>
Place de l'international	Hormis des cours de langue anglaise constitutifs assez curieusement de la « période d'intégration des étudiants », il n'y a pas d'ouverture internationale de la formation (elle n'est pas recherchée).
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement est sélectif (examen sur dossier, éventuel entretien complémentaire), ce qui permet de garantir un niveau d'ensemble suffisant et homogène. Le taux de sélectivité n'est pas précisé. Les tableaux relatifs à l'origine des étudiants font apparaître les informations suivantes : en 2012, 1 BTS (Brevet de Technicien Supérieur), 1 DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) et 2 « autre » ; en 2013 : 1 BTS, 9 DUT, 1 licence, 5 « autre diplôme de 1<sup>er</sup> cycle », 1 diplôme étranger, 1 « autre ».</p> <p>L'accès à la LP au titre de la formation continue est prévu dans le détail, mais le cas ne s'est pas encore présenté (le contrat de professionnalisation apparaît dans la fiche RNCP).</p> <p>S'agissant du mécanisme de validation des acquis de l'expérience, « il s'inscrit dans la procédure générale et centralisée mise en place par l'Université Lumière ». Des dossiers sont en cours d'instruction.</p> <p>Aucun mécanisme classique d'aide à la réussite n'est prévu mais vu le taux de réussite actuel, ce n'est pas un problème. De toute façon, les effectifs réduits permettent un suivi personnalisé qui compense l'absence de dispositif spécifique.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>L'enseignement se fait en présentiel sur 3 jours uniquement (pour favoriser l'accès en formation continue). Les étudiants ont également la possibilité de valider le diplôme sur plusieurs années.</p> <p>En outre, « un enseignement de nouvelles technologies de la communication appliquée aux formations juridiques est dispensé aux étudiants sous forme de cours et exercices en ligne ». L'information est donnée sans plus de précisions quant au contenu, ce qui est dommage car on ne connaît pas le type d'entraînements proposés.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités d'évaluation correspondent aux objectifs d'une formation universitaire professionnalisante : une évaluation des connaissances académiques sous la forme d'un contrôle continu ou d'un examen terminal selon le cas, un projet tuteuré valorisé à hauteur de 10 ECTS et un stage également valorisé à hauteur de 10 ECTS sur un total annuel de 60 ECTS (European Credits Transfer System ou crédits européens). On peut néanmoins se demander si la part attribuée au projet tuteuré et au stage n'est pas excessive, surtout si l'on ajoute l'exigence d'une double moyenne (d'une part, à l'ensemble constitué par le projet tuteuré et le stage, d'autre part, à l'ensemble des notes, y compris le projet tuteuré et le stage), même si cela ne semble pas influer sur la réussite des étudiants.</p> <p>Le jury comprend quatre personnes : les deux co-directrices de la LP qui sont enseignants-chercheurs et deux professionnels intervenant dans la formation. Cela est conforme à la dimension professionnelle de la LP tout en garantissant sa dimension universitaire.</p>

Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier ne fait pas état d'un portefeuille de compétences ni d'un livret de l'étudiant. Cependant, l'Annexe Descriptive au Diplôme (ADD) est mise en place par l'établissement et fournie dans le dossier. Le minimum est donc fait, mais ce supplément au diplôme demeure assez sommaire. Toutes les rubriques du modèle type n'apparaissent pas (3 seulement ont été retenues : les domaines couverts par le diplôme, l'organisation des études et les exigences du programme).
Suivi des diplômés	Il n'existe pas encore de suivi des diplômés : la 1 <sup>re</sup> promotion a terminé en juillet 2013. Les effectifs réduits auraient pourtant pu permettre aux responsables de prendre contact avec les diplômés, pour s'enquérir de leur situation. Cette information aurait été intéressante, dès lors que l'objectif de la LP est une intégration rapide sur le marché du travail pour répondre aux attentes de certains professionnels. Cela aurait permis de mesurer la réalité de ces besoins.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	L'équipe pédagogique se réunit au moins trois fois par an (sans qu'il soit officiellement question de conseil de perfectionnement), soit à la Faculté, soit à la Chambre Régionale des Huissiers de Justice, mais en l'absence des étudiants (pas même un délégué d'entre eux, ce qui est dommage). L'objet de ces réunions consiste à adapter le contenu des enseignements « en fonction des évolutions législatives et des besoins de la profession ». Les étudiants peuvent faire valoir leurs observations à la fin de l'année universitaire et, en conséquence, « les intervenants au diplôme peuvent être invités à faire évoluer leur pédagogie et le contenu de leurs enseignements ». Aucun exemple n'est donné. Il aurait pourtant été intéressant de faire apparaître un bilan plus conséquent des deux premières années d'existence de la LP.

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Une belle initiative, en ce sens qu'il s'agit d'une offre de formation rarement proposée ailleurs.
- Un diplôme qui répond aux attentes de la profession d'huissier.
- Une bonne articulation entre les savoirs académiques et les connaissances pratiques propre à donner au futur diplômé les clés d'une intégration professionnelle rapide.

### Points faibles :

- Trop d'éclatement des enseignements entre divers intervenants. Plus précisément : la multiplication des intervenants professionnels est susceptible de nuire à la cohérence de certains enseignements.
- Absence de suivi des diplômés (mais à nuancer au regard du caractère récent de la formation).
- Manque d'informations sur le bilan des deux premières années de fonctionnement de la formation (les procédures d'autoévaluation sont trop sommaires).
- Informations trop superficielles sur les stages.

## Conclusions :

Diplôme intéressant, perfectible au fur et à mesure de son développement. L'important partenariat avec les huissiers ne devrait pas exclure la matière du recouvrement amiable des créances ni l'intervention des professionnels issus des sociétés de recouvrement. En l'état, il semble que l'intitulé de la LP est large, mais les débouchés plus étroits. Il est en conséquence dommage que les informations sur d'éventuelles opportunités à l'issue des stages et, plus généralement, sur le devenir des diplômés n'aient pas été fournies. Cela permettrait de mesurer la réalité des besoins professionnels et de détecter éventuellement un risque de saturation du marché de l'emploi.

# Observations de l'établissement

## HCERES – RAPPORT D’EVALUATION – Observations de portée générale

Mention (LP) : Activités juridiques, spécialité « Droit, procédures et métiers du contentieux

En réponse aux demandes de précision des experts qui ont reconnu l’intérêt de cette formation construite en collaboration avec les huissiers de justice, nous apportons trois compléments d’information.

D’abord, en ce qui concerne l’éclatement des enseignements entre divers intervenants, il convient d’indiquer que les éléments pédagogiques éclatés comprennent des enseignements autonomes liés à l’étude et à la présentation notamment des différentes procédures spécifiques et à l’établissement des actes de procédure et des contrats. Par ailleurs, pour chaque élément pédagogique éclaté, un enseignant référent est désigné. Il est chargé de veiller à la bonne harmonisation du contenu des éléments pédagogiques entre les différents intervenants. Les enseignants professionnels travaillent ainsi en concertation pour définir précisément le cadre de leurs interventions. Ces échanges permettent d’assurer une bonne cohérence de l’enseignement. De surcroît, la multiplication des enseignants professionnels permet aux étudiants d’être en contact avec un nombre important de professionnels, source d’opportunités de recrutement à l’issue de la formation.

Ensuite, pour ce qui est du suivi des diplômés, en parallèle aux enquêtes d’insertion professionnelle réalisées trente mois après l’obtention de la licence professionnelle par le service des études statistiques et d’aide au pilotage de l’Université Lumière Lyon2, un annuaire des anciens diplômés est en train d’être mis en place. Cet annuaire permettra d’établir un lien entre les différentes promotions, de connaître la situation des diplômés à l’issue de la formation et de suivre leurs évolutions au sein des années.

Enfin, concernant le stage, chaque étudiant doit effectuer un stage d’une durée minimum de quinze semaines, en France ou à l’étranger, dans le secteur d’activité concerné par la licence professionnelle et en lien direct avec la formation reçue. Ainsi, à titre d’exemple, pour l’année 2013-2014, sur seize étudiants ayant effectué un stage, huit l’ont effectué dans une étude d’huissier de justice, cinq dans des organismes bancaires et trois dans des sociétés de recouvrement de créances. Tout au long du stage l’étudiant est suivi par le maître de stage et par un enseignant-chercheur. Ce dernier entretien des liens réguliers avec le maître de stage. Le professionnel attribue une note de stage. Le stage fait, également, l’objet d’un rapport soutenu devant un jury composé du maître de stage et de l’enseignant référent. La soutenance du rapport permet de pondérer, éventuellement, la note attribuée par le professionnel relative au déroulement du stage et d’associer ainsi l’enseignant à l’évaluation.

Guillaume PROTIÈRE  
Doyen de la Faculté de Droit et Science politique

---

Jean-Luc MAYAUD  
Président de l'Université Lyon 2

